

## La phase 1, une étape décisive

### *En guise d'introduction*

Le récent décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé a d'une part confirmé les intuitions de la Loi de 1970 et d'autre part modifié sensiblement certaines de ses modalités d'organisation.

### *Ce qui change*

En forme 3 les phases ont remplacé les années scolaires, les programmes sont rédigés en référence aux profils de formation de la CCPQ, un seul certificat de qualification est octroyé à l'issue de la formation complète, les horaires doivent tenir compte de certaines balises décrétales, etc. ...

### *Un enseignement individualisé*

Mais, quels que soient les décrets et les réformes, le cœur de ce type d'enseignement, ce qui en constitue son essence reste incontestablement son caractère *individualisé*. Le vêtement taillé sur mesure plutôt que l'uniforme, l'adaptation plutôt que la standardisation, la souplesse plutôt que la rigidité de mesures linéaires.

Il nous revient de trouver un juste équilibre entre rigueur et souplesse, entre intégration dans la globalité du système d'enseignement et maintien des spécificités, entre souci organisationnel légitime et souplesse pédagogique indispensable.

### *Des avancées*

Dans cette perspective, l'introduction du Plan Individuel d'Apprentissage, la durée variable des phases, les activités au choix en lien avec le projet d'établissement, la progressivité de l'orientation et de la formation professionnelle constituent des avancées significatives qu'il convient de s'approprier et de mettre en œuvre dans toutes leurs dimensions.

### *1<sup>ère</sup> phase essentielle*

La première phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 mérite donc toute notre attention : elle constitue la clef de voûte de tout le dispositif.

### *Un texte fondateur*

Consciente de cette importance la FESeC a organisé deux séminaires de réflexion et une journée de rencontre sur ce thème. Le « texte fondateur » que voici est issu de ces différents débats et a pour objet de répondre aux questions du pourquoi, comment, avec qui, ... Il se focalise sur le temps d'observation et de découverte du secteur professionnel pour les élèves qui entrent dans l'enseignement secondaire spécialisé directement à l'issue de l'enseignement fondamental. Il prévoit également quelques remarques spécifiques aux démarches d'observation organisées pour des élèves plus âgés ou issus d'autres horizons.

Depuis son approbation par le Bureau de la FESeC il constitue le « **Projet pédagogique de la 1<sup>ère</sup> phase de forme 3** ».

Francis BRUYNDONCKX  
Septembre 2006

## **Que dit le décret du 3 mars 2004 à propos de la phase 1 ?**

**Une 1<sup>ère</sup> phase en deux temps...**

Art. 54 - § 1<sup>er</sup>. *L'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 est organisé en trois phases qui s'articulent autour du projet d'établissement.*

*La première phase comporte :*

*1° un temps d'observation, dans un ou plusieurs secteurs professionnels d'une durée maximale d'une année scolaire;*

*2° une approche polyvalente dans un secteur professionnel d'une durée maximale d'une année scolaire sauf avis motivé du Conseil de classe.*

*(...)*

**Observer pour choisir un secteur**

Art. 56 - *Au cours de la première phase, un élève peut être admis ou orienté dans un secteur professionnel, sur proposition du conseil de classe assisté de l'organisme chargé de la guidance des élèves et avec l'accord des parents, de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'élève majeur.*

**Le conseil de classe...**

Art. 80 - § 1<sup>er</sup>. *Le conseil de classe est composé de l'ensemble des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, psychologique et social qui ont la charge de l'instruction, de l'éducation et de la formation d'un groupe d'élèves et qui en portent la responsabilité.*

*(...)*

**...et ses missions.**

§ 3. *Les missions du conseil de classe assisté de l'organisme chargé de la guidance des élèves sont les suivantes :*

*1° élaborer et ajuster pour chaque élève, un plan individuel d'apprentissage qui coordonne les activités pédagogiques, paramédicales, psychologiques et sociales*

*2° ...*

### **Quelques commentaires**

**Deux étapes**

Le décret distingue bien deux temps différents dans la première phase : l'observation et la découverte polyvalente du secteur. Il convient donc de prévoir des approches différentes de l'élève et de la formation.

**L'observation**

**L'observation** privilégie l'accueil de l'élève et l'élaboration du premier P.I.A. Elle permet à l'élève de découvrir un ou plusieurs secteurs professionnels organisés dans l'école. Les cours d'atelier ne visent pas en priorité le développement d'apprentissages professionnels, mais contribuent au premier choix de l'élève : celui d'un secteur professionnel.

**La découverte du secteur**

Le deuxième temps de la première phase vise **l'approche polyvalente du secteur professionnel** choisi. Des activités de découverte de l'ensemble du secteur professionnel permettront à l'élève de préciser son choix et à l'équipe d'émettre un avis quant à la pertinence ou non de ce choix.

### *Travailler en équipe*

Le décret insiste sur la nécessité du travail en équipe. C'est un travail qui est mené par l'ensemble du conseil de classe, assisté par l'organisme de guidance, en partenariat avec l'élève et ses parents.

### *Le P.I.A.*

Le P.I.A. est considéré par le législateur comme l'outil de référence qui favorise le partage des observations et le choix d'objectifs et de moyens d'action. Il garantit la cohésion du travail de l'équipe et contribue à rendre l'élève acteur de ses apprentissages et les parents partenaires de l'école.

## **Accueillir l'élève lors de son inscription**

### *Accueillir*

Il est utile de s'attarder au temps consacré à l'inscription de l'élève. Loin d'être seulement une formalité administrative, l'inscription constitue une première source d'informations et d'observations, tant pour l'école que pour l'élève et ses parents.

### *Ecouter*

Il importe donc d'écouter et de favoriser l'expression de l'élève, en lui donnant dès le départ un statut d'acteur. Il se présente, évoque son parcours scolaire antérieur, explique les motifs de son inscription dans l'école, et fait part de ses projets et de ses peurs. Les parents complètent, précisent, confirment ou ... infirment les dires de leur enfant. Ils expriment leurs attentes, leurs craintes et difficultés.

### *Informier*

L'école de son côté présente le cadre général des services qu'elle offre : projet éducatif et pédagogique, offre de formation, organisation des études, règlement général, équipe éducative, modalités d'évaluation, ... Bref, il s'agit d'informer de manière simple de la vie à l'école, des valeurs qui l'animent, de ce qu'elle peut proposer et de ce qu'elle attend de l'élève et de ses parents. Dès le départ il convient d'instaurer un climat d'écoute, de clarté, de partenariat, et de respect réciproque.

### *La rentrée des nouveaux élèves*

Nombreuses sont les écoles qui organisent de manière privilégiée l'accueil des nouveaux élèves. Leur rentrée a lieu avant ou après celle des anciens : occasion de présenter l'équipe éducative, de visiter les bâtiments, d'expliquer par le concret le règlement d'ordre intérieur, de faire connaissance avec le titulaire et les élèves de la classe, et de se familiariser avec les habitudes de l'école.

### *Les premières semaines*

Les premières semaines de l'élève dans sa nouvelle école sont capitales : elles favorisent l'accrochage relationnel et la découverte d'un nouveau style de vie : celui d'une école secondaire et professionnelle. Elles lui permettent de se construire les premiers repères structurants.

## **Le temps de l'observation**

### *Des activités variées*

Ces premières semaines permettent à l'équipe de découvrir l'élève. En multipliant les activités de tous genres, en l'observant dans des situations différentes, à l'atelier, en classe, au sport, à la récréation, en séance individuelle, lors d'activités extrascolaires dans des moments informels chaque membre de l'équipe contribue à dresser un premier inventaire des ressources et difficultés de l'élève.

### *Le premier P.I.A.*

Complétées par les informations du dossier, par les échos des partenaires de l'école (services sociaux, internats, parents) et par les apports du CPMS, les observations ainsi récoltées contribuent à compléter le premier Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.).

### *En conseil de classe*

Ce premier travail doit idéalement être terminé à la Toussaint, du moins pour les élèves inscrits lors de la rentrée de septembre. Il nécessitera vraisemblablement un temps de suspension des cours pour permettre au conseil de classe complet de se retrouver hors présence des élèves

### *Avec l'élève et ses parents*

L'élève est associé à l'élaboration de son P.I.A. et ses parents en sont au minimum informés. Chaque fois que possible ils sont associés à la mise en œuvre du plan. Certaines écoles organisent la première réunion des parents autour du P.I.A. : qu'avons-nous observé ? quelles sont nos priorités de travail ? comment mobiliser l'élève et ses parents comme partenaires de l'école ?

## **3 objectifs prioritaires : éduquer, former, orienter**

Le projet du temps d'observation s'articule autour de trois grands axes qui sont mis en œuvre conjointement, en préservant le souci permanent d'observer, d'évaluer et d'ajuster, dans le but d'aider l'élève dans le choix d'une formation qui réponde le mieux à ses motivations et qui soit en adéquation avec ses ressources

### *Socialiser*

**L'éducation** des élèves est primordiale. L'école sera soucieuse de leur **socialisation** : faire en sorte que chacun puisse trouver sa place et que le groupe puisse vivre ensemble grâce au respect des règles de base de la vie en société : politesse, respect de soi et des autres, non-violence. Ce travail difficile est indispensable. Tant que ces bases éducatives ne sont pas installées tout objectif de formation est illusoire.

### *Structurer*

Dans le contexte spécifique d'une école l'équipe s'appuiera sur certaines règles qui contribuent à **structurer l'élève** : respecter les horaires, disposer du matériel scolaire requis, tenir régulièrement en ordre le journal de classe, respecter les consignes de travail.

### *Rendre autonome*

A travers l'ensemble des situations vécues à l'école **l'autonomie** de l'élève sera en point de mire : faire en sorte qu'il puisse progressivement prendre en charge de petites responsabilités et assumer les conséquences de ses choix.

*Les compétences  
de base*

**La formation et l'apprentissage** constituent le deuxième axe de travail à l'école. Chaque enseignant organisera son cours en tenant compte des ressources et difficultés de chaque élève. Les objectifs de travail sont bien sûr disciplinaires, mais la dimension transversale des apprentissages doit être privilégiée. Ainsi, il importe que toute l'équipe se mobilise sur la mise en place de certaines compétences de base : le respect de la méthode de travail, des consignes, de la sécurité, le souci de terminer ce qui est entrepris, la finition et le soin, les consignes liées à l'hygiène.

*Le projet personnel  
de l'élève (P.P.E.)*

**L'orientation** de l'élève est l'objectif qui colore le tout : l'ensemble des actions de l'équipe visera l'expression du projet personnel de l'élève. Un réel défi, à entreprendre avec des élèves à besoins spécifiques, qui bien souvent subissent l'école et y viennent sans aucun projet de formation. Les difficultés liées à la personnalité, à la communication, et à la relation qu'éprouvent beaucoup d'élèves les conduisent à vivre le moment présent, sans projection dans l'avenir, qui, pour la majorité, semble sans issue.

*L'éducation au choix*

Notre action portera sur la valorisation de la réussite et sur l'estime de soi. A travers de petites réalisations réussies, en l'accompagnant dans ses difficultés, en l'initiant au choix, en lui faisant découvrir des activités nouvelles, en stimulant sa curiosité et son envie d'entreprendre, nous contribuerons progressivement à remettre l'élève en projet et à croire à nouveau en lui.

Il faudra donc prévoir une multitude d'activités de découverte de soi, des temps d'information, des mises en situation pour que l'élève puisse conclure : aujourd'hui, selon ce que j'ai appris de moi, j'ai envie de m'orienter dans tel ou tel secteur.

*Qu'est-ce qu'une  
activité d'observation ?*

**Une activité d'observation** est menée dans l'école ou hors de l'école, dans le cadre d'un cours ou de plusieurs cours. Elle permet une meilleure connaissance de l'élève par l'équipe éducative et par lui-même. Elle permet de détecter ses motivations, ressources, difficultés, attitudes, relations sociales, habitudes de travail. Elles concernent tous les cours : généraux, spéciaux, formation professionnelle, religion. Elles sont menées par tout le personnel : enseignant, éducatif, paramédical.

Comment permettre à l'élève de découvrir ses motivations éventuelles pour la cuisine, la peinture, l'horticulture ... ? Comment détecter ses habitudes relationnelles ? En quoi les classes vertes constituent-elles un observatoire de choix pour l'équipe ? Quelles activités particulières peuvent contribuer au projet : clefs pour l'adolescence, opération « Métiers », conseil de tous ? Les activités d'observation sont à la base des premiers P.I.A.

*Le temps d'observation  
n'est pas...*

**Le temps d'observation n'est donc pas le démarrage de la formation professionnelle.** Les activités réalisées à l'atelier le sont dans une optique de découverte pour l'élève, et d'observation pour l'enseignant.

## **La découverte d'un secteur professionnel**

*Premiers pas dans un secteur ...*

L'autre objectif de la 1<sup>ère</sup> phase concerne la découverte d'un secteur professionnel. A l'issue du temps d'observation, l'élève a choisi pour sa formation professionnelle un secteur qu'il connaît peu. L'objectif est de lui faire découvrir quelques facettes de ce secteur afin qu'à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase il puisse choisir un groupe professionnel.

*...pour choisir un groupe !*

On poursuit donc un **objectif de découverte**, mais en introduisant les premiers éléments d'une véritable formation professionnelle. Le défi des équipes est de proposer des activités qui fassent sens pour l'élève et soient adaptées à son âge, à ses intérêts, à ses ressources, et à son peu d'expérience de travail dans le secteur choisi. Il s'agit pour l'élève d'effectuer ses premiers pas dans ce secteur.

## **Le module « Approche polyvalente du secteur »**

Dans son article 54 - §1<sup>er</sup> - 2° le décret du 3 mars 2004 précise que : « La première phase comporte une approche polyvalente dans un secteur professionnel d'une durée maximale d'une année scolaire, sauf avis contraire du conseil de classe. »

*Plusieurs cours ...*

Initialement les écoles ont répondu à cet objectif en intégrant dans la grille horaire un cours principal de pratique professionnelle et au moins un cours relevant d'un deuxième groupe professionnel à raison de minimum 2h/semaine. Exemple dans le secteur de la Construction : 12 h de bois et 2h de peinture.

*...ou ...*

L'expérience a démontré que ce moyen, difficile à mettre en œuvre, s'avère dans certains cas contreproductif sur le plan pédagogique. L'intention louable n'atteint pas souvent son réel objectif : celui d'élargir les horizons de l'élève et d'éviter de l'enfermer dans un choix prématuré.

*...le module A.P.S.*

Devant ce constat l'enseignement catholique a opté pour un choix laissé aux écoles : soit, comme actuellement, le maintien d'un deuxième cours à la grille de référence, soit l'obligation d'organiser un module intitulé « Approche polyvalente du secteur ». Ce choix doit être stipulé dans le projet d'établissement.

Ce module comporte des activités d'information et de découverte des autres groupes professionnels du secteur. Voici quelques propositions :

*Comment l'organiser ?*

- Dans l'école, ou dans d'autres écoles, stages d'observation dans les ateliers d'un autre groupe ;
- Visites extérieures auprès d'artisans ou d'entreprises ;
- Quelques travaux pratiques organisés par le prof de pratique professionnelle ;
- Ces activités et visites doivent toucher les autres groupes du secteur ;
- Le projet est développé tant dans les cours de pratique professionnelle qu'en formation de base ou en activités au choix de l'établissement ;

- Chaque école tient à disposition de l'Inspection un registre daté des activités prévues et réalisées.

Cette façon d'envisager les choses peut s'avérer plus praticable pour les écoles et répondra mieux aux intentions pédagogiques de cette période d'approche polyvalente. La créativité des enseignants développera ces modules au mieux des intérêts des élèves.

### **Le P.I.A.**

*Outil essentiel...*

Tout au long de ce texte apparaît en filigrane l'importance du P.I.A. Il constitue l'outil privilégié pour mettre en perspective les projets éducatifs et pédagogiques d'un établissement d'une part et le projet de l'élève d'autre part. En quelques pages, il permet à l'équipe éducative d'aborder les différentes dimensions de l'apprentissage. Le document en lui-même est peu de choses, mais son utilisation élève le débat des conseils de classe à la hauteur de la mission d'une équipe. Il est un outil qui se veut une aide à l'accompagnement du parcours scolaire du jeune, à la construction de son projet personnel et professionnel et donc à son orientation.

### **Un contrat mûrement élaboré**

*...ajusté tout au long de la scolarité.*

Pendant toute la scolarité du jeune et selon une fréquence variable en fonction des pratiques pédagogiques des écoles, le conseil de classe aborde et consigne dans le document P.I.A les observations suivantes: l'élaboration du profil de l'élève en termes de "ressources" et de "besoins", l'analyse des difficultés, la recherche d'un ou plusieurs objectifs à poursuivre, leur planification, les informations nécessaires à leur mise en oeuvre, l'évaluation, l'ajustement ou ... l'élaboration d'un nouvel objectif, et la communication à l'élève, à ses parents ou la personne référente.

On peut considérer que, dans son utilisation optimale, le P.I.A. constitue une forme de contrat bilatéral. L'engagement de l'équipe est complémentaire à celui du jeune : les bénéfices sont partagés.

### **En résumé**

*Plan*

Il s'agit d'un **plan**, puisqu'il invite à projeter dans l'avenir des stratégies d'intervention, et qu'il planifie le travail du Conseil de classe : il fixe des échéances, précise les intervenants, définit des moyens d'action. Il prévoit évaluations et réajustements.

*Individuel*

Il s'agit d'un plan **individuel**, puisqu'il tient compte de la personne de l'élève dans toutes ses dimensions, qu'il s'accorde à ses ressources, ses difficultés, son rythme, et qu'il associe l'élève à son devenir scolaire et son avenir personnel.

*Apprentissage*

Il s'agit d'un plan individuel **d'apprentissage**, car il poursuit des objectifs de développement pour et avec l'élève.

## **Le statut du P.I.A.**

Le P.I.A. fait dorénavant partie des « incontournables » de l'enseignement spécialisé. En précisant dans le décret du 3 mars 2004 la responsabilité du Conseil de classe dans son élaboration pour chaque élève, le législateur a clairement pris la mesure de l'intérêt de cet outil et de son rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves, de leurs projets et de leurs apprentissages.

## **Le cours d'Education sociale**

*Un fil rouge ...*

Le cours d'Education sociale fait partie de la formation de base et constitue une pièce maîtresse dans le dispositif pédagogique de l'enseignement spécialisé de forme 3. Son programme vise à exercer et installer des compétences sociales, citoyennes et relationnelles indispensables à l'insertion socioprofessionnelle de nos élèves.

Il est un lieu et un temps privilégié pour aborder et coordonner en phase 1 des activités en lien avec le P.I.A., l'éducation au choix, le conseil de tous, les activités de découvertes de soi, des autres, des métiers.

Il nécessite de la part du professeur qui assure le cours des dispositions relationnelles, le sens de la communication, la créativité, la souplesse et la motivation pour s'investir dans ce type de travail avec les élèves. Voilà pourquoi ce cours doit pouvoir être donné par chaque professeur qui le souhaite et en a les compétences, quels que soient ses titres ou sa formation initiale.

Francis BRUYNDONCKX  
Septembre 2006.